



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

- Vu le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 712-2, L. 951-3, R. 719-79, R. 719-80, R. 951-1, R. 951-2 et D. 951-3 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté du 7 octobre 2015 relatif aux conditions d'établissement, de conservation et de transmission sous forme dématérialisée des documents et pièces justificatives des opérations des organismes publics pris en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'instruction du directeur général des finances publiques du 12 juillet 2016 relative aux conditions de mise en œuvre de la dématérialisation au sein des organismes publics visés aux 4° à 6° de l'article 1 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (section Gestion comptable publique n°16-0010, NOR : FCPE1620275J) ;
- Vu le décret n°2024-1082 du 29 novembre 2024 portant création de l'université Marie et Louis Pasteur
- Vu les statuts de l'université Marie et Louis Pasteur ;
- Vu la délibération n°2023-2024_060 du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté portant modification de la délégation de compétences du Conseil d'administration à la présidente de l'université en date du 6 février 2024 ;
- Vu la délibération n°2024-2025_031 du conseil d'administration de l'Université Marie et Louis Pasteur portant élection du président de l'université en date du 17 avril 2025.

DÉCIDE

Article 1^{er} : Une délégation de signature en matière financière est accordée aux personnels de l'université Marie et Louis Pasteur listés en annexe 1, 2 et 3 dans les limites et pour l'exercice des fonctions qui y sont précisées.

Article 2 : Les délégations accordées emportent habilitation des bénéficiaires à effectuer les actes dématérialisés de gestion financière correspondants définis par l'annexe 1 de l'instruction du directeur général des finances publiques du 12 juillet 2016 relative aux conditions de mise en œuvre de la dématérialisation au sein des organismes publics visés aux 4° à 6° de l'article 1 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3 : Chaque délégataire est chargé d'en référer au président de l'université en cas de difficulté de toute nature pouvant survenir dans l'exécution de la délégation donnée.

Article 4 : La perte des fonctions pour lesquelles la délégation a été attribuée met fin à la délégation dont bénéficiait l'intéressé.

Article 5 : La présente décision de délégation de signature entre en vigueur dès sa publication et remplace celle prise le 30 janvier 2025 en matière financière qui est abrogée.

Article 6 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'université et d'un affichage dans les locaux de la Maison de l'université.



Besançon, le 24 juillet 2026
Le président de l'université,

Hugues DAUSSY

Date de transmission à la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'université Marie et Louis Pasteur : 24 JUL. 2026

Date de publication sur le site internet de l'université Marie et Louis Pasteur :

24 JUL. 2026

ANNEXE 1 : LISTE DES AGENTS BENEFICIAIRES

I. DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Bénéficiaire		Objet de la délégation
Identité	Fonctions ou corps d'appartenance justifiant la délégation	
Christophe DE CASTELJAU	Directeur général des services	Actes de gestion financière, en dépense et en recette, relatif au budget de l'université, y compris ceux relatifs à l'exécution des marchés publics.
Michael BADET	Directeur général adjoint des services, Directeur des ressources humaines	
Hélène GAUTIER	Responsable du pôle	
Thierry BLOND	Directeur général adjoint des services, Moyens généraux	
Karine SABY-LAUDIJOIS	Directrice des affaires financières	
Catherine DELABRE	Responsable du service programmation budgétaire à la direction des affaires financières	
Vasilisa BERGEROT	Responsable du pôle gestion financière à la direction des affaires financières	
Muriel MENGET	Responsable du service des marchés à la direction des affaires financières	
Hélène GAUTIER	Responsable du pôle Gestion du personnel	Actes de gestion financière en dépense relatif au budget de l'université

II. SERVICES CENTRAUX

- UB 103 à 126

Pour une meilleure lisibilité, les délégations de signature concernant les UB 103 à 126 sont référencées en annexe 3, du présent document.

- UB 921 – Services centraux

Bénéficiaire		Objet de la délégation	Pour les bénéficiaires autres que le directeur et le responsable administratif de la composante :	
Identité	Fonctions ou corps d'appartenance justifiant la délégation		CR	Montant maximum d'engagement
Sophie PESEUX	Directrice du Pôle Information Orientation et Stage emploi	Actes de gestion financière en dépense imputés sur les CR indiqués ci-contre	0705	800 € HT
Jérémy QUERENET	Chef du service Sciences, Arts et Culture		0707	800 € HT
Laetitia DUCRET	Responsable du bureau de la vie étudiante		0702 0704	800 € HT

Marieke STEENBERGEN	Directrice des relations européennes, internationales et de la francophonie		0500 0300 (sous-CR CDS)	Dans la limite des crédits ouverts
Cédric CASTOR	Responsable des services administratifs		0500 0300 (sous-CR CDS)	Dans la limite des crédits ouverts
Yann HENRY	Responsable de l'imprimerie universitaire		1200	Dans la limite des crédits ouverts
Sophie LEMERCIER	Directrice adjointe de la DRVI	Actes de gestion financière en dépense imputés sur le CR indiqué ci-contre	1011	25 000€ HT
Soraya MARTIN	Directrice de la recherche et de la valorisation et de l'innovation	Actes de gestion financière en dépense imputés sur le CR indiqué ci-contre propre au budget de la direction de la valorisation de la recherche	1011	Dans la limite des crédits ouverts
Gaëlle GALDIN	Directrice de la communication	Actes de gestion financière en dépense imputés sur le CR indiqué ci-contre	0600	Dans la limite des crédits ouverts
Elodie MIGUEL	Responsable gestion financière, contrats publics de la DRVI	Actes de gestion financière en dépense imputés sur le CR indiqué ci-contre	1011	5 000€ HT
Éric MONNIN	Directeur Centre d'études et de recherches olympiques universitaires (CEROU- Fédération de recherche)	Actes de gestion financière en dépense imputés sur le sous CR indiqué ci-contre	0500 sous- CR : CEROU	Dans la limite des crédits ouverts
Isabelle MAILLOTTE	Responsable Labellisation DD&RS à la Direction Patrimoine Immobilier	Actes de gestion financière en dépense imputé sur le sous CR indiqué ci-contre	0300 OPE 2025.1075	

▪ UB 950 – Patrimoine immobilier

Charles DE KERGARIOU	Directeur de la direction des affaires immobilières	Actes de gestion financière en dépense imputés sur le CR indiqué ci-contre	0200	1000 € HT
Isabelle MAILLOTTE	Responsable Labellisation DD&RS à la Direction Patrimoine Immobilier	Actes de gestion financière en dépense imputé sur le sous CR indiqué ci-contre	0200 Sous CR TES	

III. UNITES DE FORMATION ET DE RECHERCHE (UFR)

▪ UB 903 - UFR « ST » (Sciences et Techniques)

Bénéficiaire		Objet de la délégation	Pour les bénéficiaires autres que le directeur et le responsable administratif de la composante :	
Identité	Fonctions ou corps d'appartenance justifiant la délégation		CR	Montant maximum d'engagement ou nature de l'engagement autorisé

Franck BERGER	Directeur de l'UFR	Actes de gestion financière imputés sur le budget de l'UFR		
Stéphanie PIGUENET	Responsable administrative de l'UFR,			
Florian BOUCHERIE	Secrétaire général de FEMTO-ST	Engagements juridiques (commandes) en dépense de fonctionnement imputés sur les CR indiqués ci-contre	2301 2500 2600 2800 2910 3101 4100 4200	25 000€ HT
Pascal BRIOIS	Directeur du département MN2S de FEMTO-ST	Engagements juridiques (commandes) en dépense de fonctionnement imputés sur les CR indiqués ci-contre	2803	25 000€HT
François COURVOISIER	Directeur du département optique de FEMTO-ST	Engagements juridiques (commandes) en dépense de fonctionnement imputés sur les CR indiqués ci-contre	2500	25 000€HT
Karine DESCHINKEL	Directrice du département DISC de FEMTO-ST	Engagements juridiques (commandes) en dépense de fonctionnement imputés sur les CR indiqués ci-contre	2301	25 000€HT
Samuel MARGUERON	Directeur du département Temps fréquence de FEMTO-ST	Engagements juridiques (commandes) en dépense de fonctionnement imputés sur les CR indiqués ci-contre	4100	25 000€HT
Fanchon BOURASSET	Directrice et directeurs d'unité de recherche, responsables de CR	Engagements juridiques (commandes) en dépense de fonctionnement imputés sur les CR indiqués ci-contre	1100	800 € HT
Jean-Pierre SIZUN et Pierre TRAP			1200	
Michael BOYER-GUITTAUT			1600	
Adeline ETIEVANT	Co-directrice du département sciences de la vie	Engagements juridiques (commandes) en dépense de fonctionnement imputés sur les CR indiqués ci-contre	1100	800 € HT

- UB 901 - UFR « SLHS » (Sciences du Langage de l'Homme et de la Société)

Bénéficiaire		Objet de la délégation	Pour les bénéficiaires autres que le directeur et le responsable administratif de la composante :	
Identité	Fonctions ou corps d'appartenance justifiant la délégation		CR	Montant maximum d'engagement ou nature de l'engagement autorisé
Yohan SAHRAOUI	Directeur de l'UFR (à partir du 09 février 2026)	Actes de gestion financière en dépense imputés sur le budget de l'UFR	Sauf CR 3302 et 3301	
Christelle ESTAVOYER	Responsable administratif de l'UFR			
Maria de la Almudena SANAHUJA	Directrice du département de psychologie			
Pascal LECROART	Directeur du laboratoire ELLIADD		0602	

		Engagements juridiques (commandes) en dépense de fonctionnement imputés sur les CR indiqués ci-contre		Dans la limite des crédits ouverts
Pascal LECROART	Directeur du laboratoire ELLIADD		3500	2 000 € HT

▪ UB 904 - UFR « Santé »

Bénéficiaire		Objet de la délégation	Pour les bénéficiaires autres que le directeur et le responsable administratif de la composante :	
Identité	Fonctions ou corps d'appartenance justifiant la délégation		CR	Montant maximum d'engagement
Marie-France SERONDE	Directrice de l'UFR	Actes de gestion financière en dépense imputés sur le budget de l'UFR.		
Carole COINTEAU	Responsable administrative de l'UFR			
Lhassane ISMAILI	Directeur adjoint de l'UFR, Doyen de Pharmacie			
Frédéric AUBER	Directeur du laboratoire SINERGIES	Engagements juridiques (commandes) en dépense de fonctionnement imputés sur les CR indiqués ci-contre	3600	2 000 € HT

▪ UB 902 - UFR « SJEPEG » (Sciences Juridiques, Économiques, Politiques et de Gestion)

Bénéficiaire		Objet de la délégation	Pour les bénéficiaires autres que le directeur et le responsable administratif de la composante :	
Identité	Fonctions ou corps d'appartenance justifiant la délégation		CR	Montant maximum d'engagement
Christophe LANG	Directeur de l'UFR	Actes de gestion financière en dépense imputés sur le budget de l'UFR		
Dominique CÔTE	Responsable administratif de l'UFR, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de l'UFR			
Mostapha DISS	Enseignants-chercheurs responsables de C.R.	Engagements juridiques (commandes) en dépense de fonctionnement imputés sur les CR indiqués ci-contre	0800 CRESE	3 999 € HT
Christophe GESLOT			1100 CRJFC	
Évelyne POINCELOT			1900 Antenne CREGO Besançon	

▪ UB 905 - UFR « STAPS » (Sciences et Technique des Activités Physiques et Sportives)

Bénéficiaire		Objet de la délégation	Pour les bénéficiaires autres que le directeur et le responsable administratif de la composante :	
Identité	Fonctions ou corps d'appartenance justifiant la délégation		CR	Montant maximum d'engagement
Cheikh-Tidiane WANE	Directeur de l'UFR	Actes de gestion financière en dépense imputés sur le budget de l'UFR		
Catherine LACOMBE	Responsable administrative de l'UFR, signataire en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de l'UFR			
Sébastien LAFFAGE-COSNIER	Directeur du laboratoire C3S	Engagements juridiques (commandes) en dépense de fonctionnement imputés sur les CR indiqués ci-contre	0900	2000 €HT

▪ UB 906 - UFR « STGI » (Sciences, Techniques et Gestion de l'Industrie)

Bénéficiaire		Objet de la délégation	Pour les bénéficiaires autres que le directeur et le responsable administratif de la composante :	
Identité	Fonctions ou corps d'appartenance justifiant la délégation		CR	Montant maximum d'engagement
Didier CHAMAGNE	Directeur de l'UFR	Actes de gestion financière en dépense imputés sur le budget de l'UFR		
Jessica IANNICELLI	Responsable administrative de l'UFR, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur d'UFR			
Karine DESCHINKEL	Directrice du département DISC de FEMTO-ST	Engagements juridiques (commandes) en dépense de fonctionnement imputés sur les CR indiqués ci-contre	1100	25 000€HT
Robin ROBE	Directeur du département Energie de FEMTO-ST	Engagements juridiques (commandes) en dépense de fonctionnement imputés sur les CR indiqués ci-contre	1000	25 000€HT

IV. INSTITUTS ET ECOLES INTERNES

Sur la base de l'article R.719-80 du code de l'éducation, les directeurs des instituts et des écoles internes sont des ordonnateurs secondaires de droit pour les affaires les intéressant (sans délégation du président de l'université). Ils peuvent déléguer leur signature aux agents publics placés sous leur autorité.

Les instituts et écoles internes de l'UMLP sont :

- L'IUT de Besançon-Vesoul ;
- L'IUT Nord Franche-Comté ;
- L'ISIFC ;
- L'OSU THETA ;
- L'INSPE.

V. SERVICES COMMUNS (autres que SAIC)

Services communs	Bénéficiaire		Objet de la délégation
	Identité	Fonctions ou corps d'appartenance justifiant la délégation	
CLA (Centre de Linguistique appliquée)	Lucas LEVIEN	Directeur du CLA	Actes de gestion financière en dépense et en recette imputés sur le budget du Service Commun
	Aude DUBUISSON-JOUFFROY	Directrice adjointe du CLA, signataire en cas d'absence ou d'empêchement du directeur	
	Florian CHAPEY	Responsable administrative du CLA, signataire en cas d'absence ou d'empêchement du directeur et du directeur-adjoint e	
SeFoC'Al (Service Formation Continue et Alternance) Et CFA (Centre de formation d'apprentis)	Pascal GILLON	Directeur du SeFoC'Al et du CFA	
	Mounia LALA-BOUALI	Directrice adjointe du SeFoC'Al, signataire en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur	
	Roxane KASPAR	Responsable administratif de SeFoC'Al, signataire en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur	
SCD	Hélène POUILLOUX	Directrice du SCD	
	Philippe COLOMBET	Responsable administratif du SCD, signataire en cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice	

SSE (Service de Santé Étudiante)	Corinne LESUEUR-CHATOT	Directrice du SSE	CR : 0100 -0500 Montant maximum d'engagement : 1000 € HT
	Marie ANCIAN	Directrice de projets SSE	
SUP-FC	Fabrice LALLEMAND	Directeur par intérim du SUP-FC	Actes de gestion financière en dépense imputés sur le budget du Service Commun
	Maëva BOILLLOT	Responsable administratif et financier du SUP-FC, signataire en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur	
PUFC	France MARCHAL- NINOSQUE	Directrice des PUFC	
	Catherine HAMELIN	Responsable administrative des PUFC, signataire en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur	
Université Ouvverte	Damienne BONNAMY	Directrice de l'Université Ouvverte	

VI. UB 920 - SAIC

Pour une meilleure lisibilité, les délégations de signature concernant l'UB 920 sont référencées en annexe 2, du présent document.

VII. UMR ou UAR rattachée à l'UMLP

UMR ou UAR rattachée à l'UMLP	Bénéficiaire		Objet de la délégation	Pour les bénéficiaires autres que le directeur et le responsable administratif de la composante :	
	Fonctions justifiant la délégation et identité du délégataire	Identité		UFR	CR et montant maximum d'engagement
Institut FEMTO-ST (Franche-Comté Électronique, Mécanique, Thermique et Optique – Sciences et Technologies) UMR 6174	Directeur d'UMR	Michaël GAUTHIER	Engagements juridiques (commandes) en dépense de recherche des UMR concernées imputés sur les CR indiqués ci- contre	ST	2301 (dans la limite de 800 €), 2500, 2600, 2800, 2910, 3101, 3103, 3500, 4100, 4200 (dans la limite de 2 000 € HT)
	Directrices adjointes d'UMR	Thérèse LEBLOIS Marie-Ange MANIER			
	Responsable administratif d'UMR	Florian BOUCHERIE			
	Gestionnaires	Fabienne FICHEPOIL Isabelle GABET		STGI	1000 (dans la limite de 2 000 € HT) Le montant maximum s'élève à 15 000 € HT pour Michaël GAUTHIER pour l'ensemble des CR ST et STGI, et 25 000€ HT pour Michaël GAUTHIER, Florian



					BOUCHERIE et Fabienne FICHEPOIL
	Directeur ENERGIE	Robin ROCHE		STGI	1000 (dans la limite de 2000 € HT)
	Directrice et directeurs adjoints DISC	Karine DESCHINKEL, Julien HENRIET Pierre Cyrille HEAM		ST	2 301 (dans la limite de 800 €)
	Directeur Optique	François COURVOISIER			2500 (dans la limite de 2 000 € HT)
	Directeur et gestionnaire MEC'APPLI	Sébastien THIBAUD Delphine TRAVAGLINI			2600 (dans la limite de 2 000 € HT, et 25 000€ HT pour Sébastien THIBAUD)
	Directeur MN2S	Pascal BRIOIS			2 800 (dans la limite de 25 000 € HT)
	Directeur AS2M	Yann LE GORREC			2910 (dans la limite de 25 000 € HT)
	Responsable de la plate-forme "Clipp"	Wilfried BOIREAU			3500 (dans la limite de 2 000 € HT)
	Directeur "Temps-Fréquence"	Samuel MARGUERON			4100 (dans la limite de 2000 € HT)
	Responsable et gestionnaire de la plate-forme "MIMENTO"	Thomas BARON			4200 (dans la limite de 2000 € HT)
	Directrice USR CNRS « FC LAB »	Marie-Cécile PERA			1300 (dans la limite de 15 000 € HT)
Interaction hôte-greffon-tumeur et ingénierie cellulaire et tissulaire UMR 1098	Directeur d'UMR	Olivier ADOTEVI		Santé	2000 (dans la limite de 15 000 € HT)
	Directrice d'UMR	Émilie GAUTHIER		ST	5110, 5120, 5130, (dans la limite de 25 000 € HT)
	Directrice adjointe d'UMR	Isabelle JOUFFROY-BAPICOT		STGI	1200 (dans la limite de 25 000 € HT)
Chrono-environnement UMR 6249	Responsable administratif d'UMR	Sébastien LANDRY		STGI	1200 (dans la limite de 2000 € HT)
	Référent du site de Montbéliard	Régine GSCHWIND		SLHS	2502 (dans la limite de 15 000 € HT)
Théoriser et Modéliser pour Aménager (TheMA) UMR 6049	Directeur d'UMR	Samuel CARPENTIER-POSTEL		SLHS	3301 3302 3303 (dans la limite de 15 000 € HT)
Maison des Sciences de l'Homme et de	Directeur d'UAR	Marie MAZEROLLE			



l'Environnement (MSHE) – UMSR 3124	Directeur adjoint	Valérie PICHOT	SLHS	3301 3302 3303 (dans la limite de 2 000 € HT)
	Responsable de la plateforme nationale pour la recherche sur la fin de vie	Aurore PERNIN		3302 (dans la limite de 2 000€ HT)
Laboratoire de Mathématiques de Besançon UMR 6623	Directeur d'UMR	Clément DOMBRY	ST	2100 (dans la limite de 15 000 € HT)
	Directrice adjointe d'UMR	Christine HUYGHE		2100 (dans la limite de 2000 € HT)
	Responsable administrative d'UMR en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur et des Directeurs adjoints	Pascaline SAIRE		
Institut UTINAM (Univers, transport, interfaces, nano - structures, atmosphère et environnement, molécules) UMR 6213	Directeur d'UMR	José LAGES	ST	3601 à 3606 (dans la limite de 15 000 € HT)
	Directeur adjoint d'UMR	Boris LAKARD		3601 à 3606 (dans la limite De 2000 € HT)
	Responsable administrative d'UMR	Réjane DOS SANTOS ARCE		